

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_101_BC_1-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **Mme Huguette BELLO, 1ère Vice-Présidente.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **10**
Nombre de représentés : **2**
Nombre d'absents : **4**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_101_BC_1
Approbation du procès-verbal du
Bureau Communautaire du 3 octobre
2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 12

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Vanessa MIRANVILLE

NOTA :

La Présidente certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_101_BC_1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

La Présidente de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 3 octobre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de la Présidente de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 3 octobre 2022 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
La Présidente de séance
Huguette BELLO
1ère Vice-Présidente